

## COMPTE RENDU

3<sup>e</sup> RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019  
TENUE LE MARDI 13 novembre 2018 À 13:30, AU LOCAL F-240

<b>Présences :</b>	Pierre Bilodeau-Déry, Annick Cyr, Ariel Franco, Julie Gagné, Martine Lavallée, Éric Lavoie, Simon-Philippe Lebel, Nadine Marchi, Mylène Morin, Sébastien Piché, France Perreault, Alayn Prud'homme
<b>Absence motivée :</b>	Joselle Baril, Frédéric Pellerin, Danièle Saindon
<b>Absence non motivée :</b>	Zoé Lecavalier
<b>Président d'assemblée :</b>	Hélène Bailleu
<b>Secrétaire :</b>	Karine Tremblay

---

❖ La direction s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins que la rédaction du compte rendu de cette commission des études, ainsi qu'à détruire après transcription, l'enregistrement qui est produit pendant cette dite commission des études.

### **3.1 Identification des présences et constatation du quorum**

Le quorum est constaté, la réunion débute donc à 13 : 37

### **3.2 Adoption du projet d'ordre du jour**

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

#### ***CDEL181113-01***

Sur une proposition de Annick Cyr, dûment appuyée par Alain Prud'homme, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

#### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

- 3.1 Identification des présences et constatation du quorum**
- 3.2 Adoption du projet d'ordre du jour**
- 3.3 Adoption du compte de la commission des études du 23 octobre 2018**  
*(Document déposé)*
- 3.4 Suivi du compte rendu de la commission des études du 23 octobre 2018**
- 3.5 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à l'adoption de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)**  
*(Document déposé)*

- Présenté par : Jean-Luc Trussart et Sébastien Piché
- 3.6 **Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme *Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0)* suite à la révision du programme *Conseil en assurances et en services financiers (410.C0)***  
*(Documents déposés)*  
Présenté par : Jean-Luc Trussart et Martine Lapierre
- 3.7 **Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme *Sciences de la nature (200.B0)***  
*(Document déposé)*  
Présenté par : Mylène Morin et Sébastien Piché
- 3.8 **Présentation d'une offre de cours pour le tutorat au Carrefour de l'apprentissage.**  
*(Documents déposés)*  
Présenté par : Dominique Trudel, Marie-Pier Gaudet et Élane-Marie Rouleau
- 3.9 **Balises pour l'application des différents types de préalables absolus, relatifs et corequis**  
Présenté par : Sébastien Piché
- 3.10 **Autres points**  
3.10.1 Prix littéraire des collégiens
- 3.11 **Information**  
3.11.1 Commission d'évaluation de l'enseignement collégial - suivi
- 3.12 **Dépôt de documents**
- 3.13 **Prochaine rencontre : mardi 4 décembre 2018**
- 3.14 **Levée de l'assemblée**

*Adopté à l'unanimité*

---

### 3.3 **Adoption du compte rendu de la commission des études du 23 octobre 2018**

Les membres ont reçu le compte rendu de la réunion du 23 octobre 2018 avec la convocation.

Monsieur Simon-Philippe Lebel explique que par manque de temps, il a été impossible de faire un document rassemblant tous les commentaires des enseignantes et enseignants. Ce qui a été suggérée pendant la pré-commission est que monsieur Lebel soit le seul à recueillir et acheminer les commentaires et/ou les propositions de modifications à madame Karine Tremblay. Cette manière de procéder a été suggérée afin de raccourcir le temps alloué à cette tâche.

Madame Bailleu demande si la procédure sera de même au niveau du personnel de soutien et du personnel professionnel. Madame France Perreault exprime avoir un malaise avec un tel fonctionnement, mais qu'elle ira dans le sens suggéré par la commission. Madame Annick Cyr demande si un deuxième compte rendu sera adopté suite aux modifications proposées. Madame Bailleu indique que les modifications seront plutôt disponibles dans le répertoire. Madame Cyr souligne l'importance que toutes les informations soient connues de tous les membres. Madame Bailleu suggère un essai en gardant tout de même une trace de ce qui est

modifié, ce à quoi madame Tremblay ajoute que ce travail peut se faire en mode « révision ». Monsieur Lebel nous fait part que dans certaines instances, les procès-verbaux ne sont pas adoptés à la réunion suivante et qu'une certaine latitude est permise, dépendamment de l'importance des changements proposés. Monsieur Lebel indique que la version qu'il déposera sera disponible sur le répertoire commun.

L'adoption du compte rendu de la commission des études du 23 octobre dernier est donc reportée au 4 décembre prochain.

Les membres ont reçu le compte rendu de la réunion du 23 octobre 2018 avec la convocation.

Certaines coquilles sont constatées et seront corrigées ainsi que quelques coupures de paragraphe suggérées par madame Gagné dans le compte rendu annoté qu'elle nous a envoyé. De plus, les corrections suivantes sont demandées :

Pages 4-5 Remplacer : « *Celle-ci propose de rassembler les commentaires...* » par « *Celle-ci propose qu'en pré commission, les enseignantes et enseignants rassemblent leurs commentaires puis que le syndicat des enseignantes et enseignants les fassent parvenir à madame Tremblay.* »

### **3.4 Suivi du compte rendu de la commission des études du 23 octobre 2018**

#### *2.3 Nouvelles AEC*

Monsieur Sébastien Piché annonce qu'une AEC est présentement en développement par la Formation continue. Celle-ci s'intitule *Développement d'applications mobiles* et elle serait liée au programme *Techniques d'intégration multimédia*. Il souligne que cette formation serait complémentaire au programme de TIM et pourrait être intéressante pour des gens sur le marché du travail qui souhaitent développer la compétence. Nos installations seront mises à leur disposition, principalement de soir et de fin de semaine, ce qui permettra également de rentabiliser les équipements achetés. Cette AEC sera possiblement présentée à la commission des études pour l'automne 2019. Monsieur Dominic Leblanc en est le conseiller pédagogique.

#### *2.5 Locations UQTR*

*(1.12.3)* Madame Bailleu explique que si l'UQTR requiert l'ouverture du collège plus longtemps, utilise une salle ou oblige l'emploi d'un gardien, il y a une facturation qui est faite. Si, pour une reconduction d'entente l'an prochain, il devait y avoir des coûts supplémentaires constatés, une évaluation sera faite et les frais seront facturés.

Certaines pratiques ont également été clarifiées suite à des vérifications et aucune consigne directe ne doit plus être donnée par la coordonnatrice aux membres du personnel du collège. Madame Bailleu donne comme exemple les Services adaptés comme n'étant pas partie prenante de l'entente.

Madame Annick Cyr remercie madame Bailleu pour la rapidité d'intervention dans ce dossier puisque le tout fut réglé dans la semaine suivant la dernière commission.

1.13.2 La rencontre téléphonique avec le président de la Fondation prévue le 24 octobre dernier, concernant la contribution automatique non obligatoire de 10\$, a été replacée pour le conseil d'établissement du 19 novembre prochain.

2.10 *Activité avec intervenante du CISSS*

Cette activité est en préparation par madame Dominique Aubé et devrait se tenir à la fin du mois de novembre.

2.11 *Examens de fin de session*

Une note a été envoyée à tout le personnel, précisant que les examens de fin de session auraient lieu comme à l'habitude, et que l'information concernant l'opinion des étudiantes et étudiants serait colligée.

### 3.5 **Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à l'adoption de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)**

*(Document déposé)*

Présenté par : Jean-Luc Trussart et Sébastien Piché

Madame Martine Lavallée demande un report de l'avis à formuler en raison de plusieurs éléments dans la PIEP qui soulèvent des interrogations au département de Sciences humaines. Elle expose la situation particulière des quatre profils distincts du programme de Sciences humaines et des enjeux liés à la composition du comité de programme et des comités de profils qui ont été mis en place au fil du temps. Le département souhaiterait plus de temps afin d'en discuter davantage et avoir également une rencontre avec la direction.

Madame Bailleu constate que le problème n'est pas le fait de passer d'un mode d'évaluation en continu qui pose problème, mais d'intégrer ce mode de fonctionnement dans le contexte particulier du programme de Sciences humaines et de ses nombreux profils. Madame Lavallée acquiesce et ajoute qu'il y a actuellement une crainte que l'évaluation en continu entraîne un alourdissement de la tâche.

Monsieur Piché soutient qu'il n'y a pas d'urgence à adopter la PIEP. Il ajoute que la Formation continue a également demandé des modifications à la PIEP et qu'un suivi doit être fait auprès de sa direction. Il précise que plusieurs des enjeux soulevés concernent plus les éléments de gestion des programmes qui se trouveront dorénavant dans un cadre de référence, mais que les préoccupations du département de Sciences humaines justifient tout de même un report.

Madame Bailleu exprime son accord avec les propos de monsieur Piché et affirme également qu'un avis n'est pas nécessaire à ce jour concernant la PIEP puisque les opérations se poursuivront normalement. Il est tout de même question d'une politique phare dans un collège, il est donc extrêmement important que les gens y adhèrent.

**CDEL181113-02**

Sur une proposition de Martine Lavallée, dûment appuyée par France Perreault, il est résolu de reporter l'avis favorable au conseil d'établissement relatif à la PIEP au 4 décembre 2018.

*Adopté à l'unanimité.*

Monsieur Piché présente les modifications à la PIEP demandées par la Formation continue : exclure certaines formations du processus d'évaluation continue (notamment les consortiums), préciser le rôle de la direction de la FC et préciser la composition de l'équipe d'évaluation pour les programmes de la FC. Ces suggestions ont été discutées en comité de direction et celui-ci est d'avis que la PIEP ne doit pas être modifiée en ce sens. Madame Bailleu explique que la diplomation des programmes de la Formation continue appartient au collège et l'assurance de la qualité des programmes relève de la direction des études. Monsieur Simon-Philippe Lebel demande pour quelles raisons la Formation continue a fait cette demande. Madame Bailleu répond qu'une possible méconnaissance des rôles et responsabilités pourrait expliquer cette demande. De plus, du point de vue de monsieur Jean-Luc Trussart, il y a lieu de faire une sensibilisation auprès de la Formation continue afin de dédramatiser ce que représente les comités de programme et rappelle que cet enjeu se situe plus au niveau du cadre de référence des instances de concertation. Les comités de programmes pourraient être composés de moins de personnes, beaucoup plus souples et plus facile à gérer, mais qui feront en sorte d'avoir au minimum un enseignant du département porteur, ce qui assurera l'harmonisation qui est souhaitée par la Formation continue.

Monsieur Éric Lavoie demande si les consortiums sont publics/privés. Monsieur Piché explique par la négative; il est question d'un autre collège qui a développé une AEC reprise par un ensemble de collèges qui s'associent afin de défrayer les coûts.

**3.6 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0) suite à la révision du programme Conseil en assurances et en services financiers (410.C0)**

*(Documents déposés)*

Présenté par : Jean-Luc Trussart et Martine Lapierre

Madame Martine Lapierre présente la nouvelle vision du programme ainsi que les objectifs visés par la refonte de la grille, le premier étant de s'assurer de retenir la clientèle étudiante étant donnée une certaine problématique au niveau de la rétention. Elle expose les démarches entreprises afin d'arriver à la présente proposition. Elle présente également la particularité d'avoir développé deux grilles, intégrant un DEC intensif de deux ans et un DEC régulier de trois ans dans les mêmes cours de la formation spécifique. L'objectif avec le parcours intensif est d'aller chercher la clientèle B, la clientèle des étudiantes et étudiants quasi-diplômés ou diplômés mais ne désirant pas aller à l'université.

Elle explique la nécessité d'avoir mis plusieurs cours de 45 heures afin d'arriver à cet arrimage entre les deux grilles. Elle explique également les modifications des compétences du programme et l'impact sur la répartition des heures, notamment en ce qui concerne leur diminution pour l'assurance des entreprises. Elle explique finalement le profil de sortie visé et les déplacements de cours, notamment en Économie, visant l'amélioration du cheminement scolaire et le respect des règles imposées par l'Autorité des marchés financiers qui donne les droits d'exercice.

La nouvelle grille permet encore le maintien des trois stages ATE. Les négociations en cours avec l'Autorité des marchés financiers nous permettent d'entrevoir que nos permis seront maintenus car le contenu des cours ne change pas au niveau de l'assurance de dommage et de l'assurance de personne. Cet élément est très attrayant. Les étudiantes et étudiants auront par ailleurs deux ateliers qui sont des cours possiblement donnés avec de vrais clients.

Monsieur Jean-Luc Trussart indique que l'offre du programme intensif a été développée par l'équipe pour arriver à recruter davantage d'étudiantes et d'étudiants en TSFA. Il explique les quatre fonctions de travail du programme : assurance de dommages, assurance de personnes, expertise de sinistre et finances. Il rappelle que le nouveau devis ministériel a été publié l'an passé et qu'il a imposé de nombreux changements, notamment l'ajout d'une compétence en anglais qui a mené à deux cours multidisciplinaires afin que la communauté étudiante apprenne la terminologie anglaise dans les secteurs d'activités du programme. Il explique qu'il a été impossible de produire un cahier de programme complet puisque beaucoup d'énergie a dû être investie dans la négociation avec l'Autorité des marchés financiers.

Monsieur Pierre Bilodeau-Déry soutient que le développement du DEC intensif et les nouvelles particularités du programme représentent une très bonne idée et souhaite transmettre des félicitations à madame Lapierre.

Madame Julie Gagné questionne la mise en place de cours impliquant de vrais clients afin de vendre des assurances. Madame Lapierre explique que ce projet est à l'étude et que, s'il y a lieu, le département devra se rattacher à un cabinet d'assurance afin d'avoir sa protection légale et ses assurances responsabilité. Cela est la même chose que lorsque ceux-ci sont en stage, mais dans ce cas, il est question d'un cours. Monsieur Trussart précise qu'actuellement, les études de cas sont obligatoires dans les cours. Nous devons le voir comme l'occasion d'avoir un employeur qui offre son infrastructure pour que les étudiantes et étudiants puissent mettre en pratique leurs apprentissages.

Madame Marchi et madame Bailleu affirment que cette stratégie est intéressante mais qu'il demeure des choses à y rattacher. Sans mettre trop de pression au niveau du personnel enseignant, il faut néanmoins s'assurer de respecter les lois.

Madame Lavallée demande si l'on souhaite que les deux grilles soient applicables en août 2019. Madame Lapierre répond que la grille intensive débutera à l'automne 2020 afin que le parcours avec des cours conjoints aux deux grilles fonctionne.

Madame Bailleu demande ce que comprend le cours 360. Monsieur Trussart indique que celui-ci comprend de l'Anglais avec la discipline 410. Monsieur Trussart

souligne que l'appellation 360 est multidisciplinaire et non seulement rattachée à Sciences humaines. Monsieur Piché explique qu'une vérification auprès du Ministère avait été faite dans un autre contexte.

Monsieur Éric Lavoie demande si la distribution des cours de la Formation générale a été modifiée. Madame Lapierre indique que tous les départements ont été consultés et ceux qui ont un impact ont été avisés, c'est-à-dire : Philosophie pour la FG et Sciences humaines pour les disciplines contributives.

Monsieur Lavoie demande s'il y a possibilité pour la communauté étudiante de s'inscrire à un cours d'éthique à la sixième session. Madame Lapierre répond que les étudiantes et étudiants étant alors en stage, cela ne serait pas possible.

### ***CDEL181113-03***

Sur une proposition de Martine Lavallée, dûment appuyée par Annick Cyr, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme *Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0)* suite à la révision du programme *Conseil en assurances et en services financiers (410.C0)*.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3.7 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme *Sciences de la nature (200.B0)***

*(Document déposé)*

Présenté par : Mylène Morin et Sébastien Piché

Monsieur Piché introduit le point en précisant que la modification dans la grille est pour le profil Sciences pures seulement. Madame Morin informe les membres que les étudiants du profil Sciences pures ont un cours complémentaire obligatoire intitulé Langage de programmation. Le comité de programme de Sciences de la nature veut faire lever cette obligation pour permettre aux étudiants de choisir le cours complémentaire de leur choix. Les enseignants souhaitent que le cours d'informatique demeure disponible, sans être obligatoire.

Monsieur Bilodeau-Déry demande à ce que l'on s'en assure car ce cours n'est pas compris dans les cours offerts par le département de Techniques administratives. Monsieur Piché précise qu'il est inscrit de cette manière dans le Cadre de référence des cours complémentaires et qu'il sera donc offert.

Madame Perreault et Monsieur Bilodeau-Déry conviennent que le cours sera ouvert à tous. Madame Bailleu ajoute que seuls les étudiants qui ont des cours d'informatique ne peuvent suivre ce cours.

Monsieur Piché précise que la décision prise aujourd'hui s'appliquera à la cohorte de 2019.

### ***CDEL181106-04***

Sur une proposition de Pierre Bilodeau-Déry, dûment appuyée par Annick Cyr, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme *Sciences de la nature (200.B0)*.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3.8 Présentation d'une offre de cours pour le tutorat au Carrefour de l'apprentissage.**

*(Documents déposés)*

Présenté par : Dominique Trudel, Marie-Pier Gaudet et Éline-Marie Rouleau

Madame Trudel introduit le point en rappelant aux membres l'augmentation fulgurante des demandes dans les différents centres d'aide. Évidemment, la première solution est d'augmenter les tutrices et tuteurs qui œuvrent au niveau de ces centres d'aide. Madame Trudel indique avoir étudié ce qui se fait dans le réseau et précise que la tendance est d'inscrire le tutorat dans le cadre de cours. Elle explique la démarche suivie pour développer deux cours, l'un pour le tutorat en français et l'autre pour le tutorat dans les autres centres.

Madame Marie-Pier Gaudet présente le cours complémentaire offert à l'ensemble des tutrices et tuteurs, le but étant de répondre à une demande récurrente de ces derniers, mais également à une problématique qui est réelle, celle de la réussite scolaire. Elle présente les principaux éléments de contenu du cours proposé et explique les activités d'apprentissage que les tutrices et tuteurs auront. Ils auront la possibilité de compléter des heures, afin d'avoir la mention de l'engagement étudiant, en prenant plus de tutorés, s'ils le souhaitent. Puisqu'il y a plus d'un centre d'aide et que cela est offert à plus d'un département, il y aura un travail de concertation entre les superviseurs de tous les centres d'aide ainsi qu'avec ceux qui s'occupent du tutorat hors centre.

Monsieur Éric Lavoie précise qu'il serait intéressant que les membres sachent que ce n'est pas qu'un projet d'avenir, mais bien une formation déjà existante. Madame Gaudet précise qu'en effet, une majorité de la formation présentement présentée aux tutrices et tuteurs a été créée par elle-même. Le nouveau cours bonifie cette formation avec des aspects de relation d'aide et de communication. Monsieur Lavoie demande également si les superviseurs seront invités, à titre d'auditeurs libres, à assister aux cours de madame Gaudet. Madame Trudel ajoute que ce contenu peut être intéressant pour l'ensemble du personnel enseignant car la métacognition est un aspect, selon ce que les recherches démontrent, moins développé et exploité par les enseignantes et enseignants. Madame Bailleu affirme qu'en effet, ce sujet pourrait faire un bel atelier pour une journée pédagogique.

Madame France Perreault demande si le cours aura un caractère institutionnel et, en conséquence, hors de l'offre de cours des départements. Madame Bailleu répond qu'en effet, il s'agit d'un ajout qui n'est pas disciplinaire. Madame France Perreault demande si le cours est réservé aux tutrices et tuteurs. Madame Gaudet répond par l'affirmative en précisant que la clientèle étudiante du CASH qui a obtenu 80% de moyenne et plus recevraient une lettre les invitant à s'inscrire à ce cours s'ils le désirent; pour les autres centres d'aide, il est laissé à la discrétion des superviseurs de ceux-ci de décider.

Madame Gagné demande si la future tutrice et/ou le futur tuteur y trouvera son compte concernant les évaluations et la possibilité de se distinguer. Madame Gaudet



répond que le cours ne porte pas sur le contenu, il porte sur la procédure et les apprentissages.

Madame Trudel souligne que la formation est pertinente également pour les tutrices et tuteurs en Français, car ce sont des outils qui sont utiles, peu importe la discipline. Toutefois, ce que les années nous ont démontré c'est qu'en Français, étant donné la complexité d'aider les étudiantes et étudiants à améliorer leurs compétences langagières et étant donné la transversalité de cette discipline, il est nécessaire de pousser plus loin l'enseignement disciplinaire. Cela nécessite plus que le cours qui existe présentement. La grande majorité des cégeps qui offrent un cours de tutorat en Français l'offrent à l'intérieur d'un cours de Littérature.

Madame Élane-Marie Rouleau présente les activités du centre d'aide en Français. L'offre de tutorat ne pouvant répondre à la demande, nous avons donc besoin d'augmenter notre nombre de tutrices et tuteurs. Elle souligne que le département de Français a accepté le projet. Elle précise les particularités de l'enseignement du français et de son évaluation, ainsi que les éléments qui sont venus complexifier cela, depuis 20 ans, en Littérature, notamment l'épreuve uniforme de français. Elle explique également que la complexité dont il est question est amplifiée par les divers besoins particuliers, notamment avec les étudiantes et étudiants en situation de handicap. Elle présente la séquence des cours de Littérature et indique qu'il est proposé que le cours soit le 104, mais placé après le cours 101 dans la séquence des cours de Littérature. Les étudiantes et étudiants pourront avoir des lectures obligatoires, mais la lecture serait le point de départ pour une réflexion de relation d'aide en français. Bref, la personne qui deviendrait tutrice en 104 ferait ensuite le 102 et pourrait donc faire son engagement étudiant de 60 heures, puis pourrait poursuivre pendant le cours 103 et être rémunérée. Dans le cours 104, il y aura une partie qui traitera de la langue et de la littérature, mais il y aura aussi l'aspect de la relation d'aide, comprenant deux heures réservées avec les tutorés.

Madame Lavallée demande si les étudiantes et étudiants qui ne seront pas tuteurs suivront la séquence 101, 102, 103 et 104. Madame Bailleu explique que celui-ci est un cours propre et ne modifiera pas le cheminement des autres étudiantes et étudiants.

Monsieur Ariel Franco demande si le nombre de cours 104 donnés à la deuxième session sera restreint et s'il faut craindre un débalancement. Madame Trudel indique que cela serait surprenant, car dans des cégeps trois à quatre fois plus gros que nous, on retrouve habituellement l'équivalent de deux groupes seulement. Monsieur Franco demande combien il y a de tutrices et tuteurs actuellement. Madame Rouleau indique qu'ils ne sont pas tout à fait 30.

Monsieur Bilodeau-Déry indique qu'il trouve cela très intéressant, mais demande ce qui arriverait s'il y avait seulement 10 étudiantes et étudiants qui désiraient s'inscrire à ce cours. Madame Trudel répond qu'il n'aurait pas lieu car il doit y avoir un minimum d'inscriptions nécessaire. Madame Bailleu soutient que cela vaut la peine de l'essayer car dans les collèges où ce cours est donné, il fonctionne bien. Elle souligne par ailleurs qu'il est toutefois important d'avoir une masse critique afin d'assurer la cohérence des cheminements scolaires.

Madame Lavallée demande si le cours 104 devient obligatoire. Madame Trudel indique que pour le centre d'aide en français, il sera obligatoire.

Monsieur Franco demande si le service de post et de pré correction est beaucoup utilisé. Madame Trudel répond que la pré correction l'est, mais que la post correction a été suspendue.

Madame France Perreault demande ce qu'il advient de l'étudiante et/ou l'étudiant qui suit le cours 104, mais ne souhaite plus donner de temps de tutorat les sessions suivantes. Mme Trudel répond que l'étudiante et/ou l'étudiant suit son parcours normalement.

Madame Bailleu et madame Gagné soulignent qu'il est discuté dans d'autres cégeps de donner la séquence de cours 104, 101, 102, 103 pour d'autres objectifs que celui discuté présentement, entre autres, afin d'outiller davantage la communauté étudiante pour les stages.

### **3.9 Balises pour l'application des différents types de préalables absolus, relatifs et corequis**

Présenté par : Sébastien Piché et Marco Guilbault

Monsieur Piché souligne qu'il a été adopté à la commission des études des grilles de cours dans lesquelles il y avait des préalables relatifs qui y étaient inscrits, applicables à partir de l'automne 2019. Or, nous n'avons pas de balises pour l'application de préalables relatifs au collège. Il explique les différences entre les préalables absolus, relatifs et corequis.

Monsieur Marco Guilbault, conseiller pédagogique, indique que l'ensemble du réseau a été analysé afin de voir ce qu'il s'y faisait. Malgré les différences observées, il se dégage une tendance à permettre les préalables relatifs avec des seuils de 40% ou 50% comme résultats finaux. Les conseillers pédagogiques et les API en ont discuté en régie pédagogique et suggèrent de laisser le choix aux comités de programme d'appliquer un seuil de 40% ou de 50% pour les préalables relatifs. Par ailleurs, un sondage auprès des responsables de la coordination départementale et de programme révèle que la grande majorité s'est exprimée en faveur du seuil de 50% et certains se sont opposés à mettre des préalables relatifs. Monsieur Guilbault rappelle que cela n'est pas obligatoire et que la décision revient aux comités de programme de mettre des préalables relatifs comme les préalables absolus. Il indique également qu'il y a un piège à éviter dans l'intégration des préalables relatifs, celui d'alourdir les grilles de cours, le but étant plutôt de faciliter le cheminement étudiant.

Madame Bailleu précise que les préalables absolus demeurent lorsque l'on doit avoir une étudiante ou un étudiant qui a besoin de l'ensemble du contenu pour être capable de réussir le cours suivant. Le préalable relatif est souvent utilisé pour de petites cohortes, afin d'éviter que l'étudiantes ou l'étudiant qui échoue soit retardé dans son cheminement scolaire d'un an.

Monsieur Pierre Bilodeau-Déry expose un exemple pour la grille de TSFA et demande qui approuve que le cours d'Économie soit un préalable relatif au cours Placement. Madame Bailleu répond que l'accord entre les deux disciplines doit être

recherché dans le cadre des travaux du comité de programme. Madame Bailleu indique que dans le cas d'un litige, cela reviendrait à la Commission des études qui serait souveraine dans ce cas.

Madame Martine Lavallée expose un autre exemple en TOV et avait compris que chaque situation était traitée en cas par cas. Madame Bailleu indique ici que cela ne devrait pas être le cas. Madame Lavallée demande si ces notes seront inscrites dans les grilles. Monsieur Piché répond que ce qui est inscrit dans les grilles est le préalable relatif. Les instructions quant aux balises doivent être fournies à l'organisation scolaire pour assurer le cheminement des étudiants. Madame Lavallée demande ce qu'il adviendrait d'une étudiante ou d'un étudiant qui aurait 40%, dans un contexte où le préalable nécessiterait 40%, mais qui ne maîtrise pas tout le contenu dont elle a besoin pour faire le cours suivant. Madame Bailleu explique que s'il y a une partie du contenu obligatoire, il ne s'agit pas à ce moment d'un préalable relatif, mais bien d'un préalable absolu. Un préalable relatif demande qu'il n'y ait pas une partie cours obligatoire pour réussir la suite.

Monsieur Pierre Bilodeau-Déry souligne que la différence entre le relatif et l'absolu est claire. Il donne comme exemple Comptabilité 1 et Comptabilité 2. Dans le cours de Comptabilité 1, les étudiantes et les étudiants commencent à voir un logiciel comptable qu'ils utilisent par la suite dans Comptabilité 2, il s'agit donc ici d'un préalable absolu. Il serait difficile, voire impossible, de le transformer en préalable relatif.

Monsieur Franco précise que pour le département de Mathématiques, les préalables relatifs ne pourraient pas être appliqués. Monsieur Piché indique qu'il n'y en aurait pas pour ces cours, qu'il n'y a que des préalables absolus. Madame Bailleu souligne qu'il faut comprendre que dans les très gros collèges, où la plupart des cours se répètent automne/hiver, les préalables relatifs seront souvent absents. Si une étudiante ou un étudiant échoue un cours, il a la possibilité de le reprendre la session suivante et ne subit pas de retard dans son cheminement. Le préalable relatif représente un moindre mal pour éviter que l'étudiante ou l'étudiant attende pendant un an. Il ne faut pas oublier que l'arrêt pendant un an peut faire que l'étudiante ou l'étudiant perde des acquis, ce qui peut miner ses chances de réussir le programme. Il doit néanmoins reprendre le cours échoué.

Monsieur Bilodeau-Déry affirme son accord avec les préalables relatifs. Il questionne toutefois si l'échantillon était assez grand, dans le cadre du sondage aux coordonnateurs, pour prendre une décision institutionnelle. Monsieur Piché souligne que monsieur Guilbault a également fait un examen de ce qui se fait ailleurs dans le réseau. Ce qui est le plus courant est d'appliquer la balise du 50%. Madame Bailleu ajoute que les préalables relatifs existent dans la plupart des collèges et que ceux-ci ont été démontrés depuis longtemps. Elle souligne également que ce principe a déjà été accepté, en ce sens que des grilles comprenant des préalables relatifs ont été adoptées et qu'il est maintenant impossible de reculer.

Monsieur Bilodeau-Déry demande s'il y a urgence pour adopter des balises. Les premières cohortes ayant des préalables relatifs débutant à l'automne 2019, Madame Bailleu souligne qu'il n'y a pas d'urgence. Monsieur Bilodeau-Déry indique

qu'il souhaite discuter des préalables relatifs en département et recueillir les commentaires de ses collègues.

Madame Julie Gagné souligne que d'une certaine façon, cela envoie aussi un message à la communauté étudiante. Nous lui disons que nous lui offrons le privilège de poursuivre son cheminement, mais il est possible que cela soit ardu. Il doit donc se prendre en main en fréquentant peut-être les centres d'aide.

Madame Marchi souligne qu'il est souhaitable que les étudiantes et les étudiants aient complété l'ensemble des cours lorsqu'ils partent pour les stages. Autrement, l'on risque qu'ils ne reprennent pas les cours manquants après avoir réalisé le stage. Madame Bailleu explique qu'il peut y avoir comme préalable absolu à la réalisation d'un stage la réussite de l'ensemble des cours.

Monsieur Ariel Franco exprime que sa crainte serait qu'en comité de programme il soit décidé de changer un préalable absolu en préalable relatif. Madame Bailleu précise que cela équivaldrait à un changement de grille et que ça devrait passer l'ensemble des processus jusqu'au conseil d'établissement. Monsieur Franco souligne également que si nous avons un nombre d'étudiantes et d'étudiants suffisant, il serait intéressant d'offrir en même temps, en parallèle, le préalable relatif. Madame Bailleu explique qu'il y a des évaluations de coûts à faire, mais que si nous avons le bassin, il serait possible de le faire.

Madame Martine Lavallée demande si un département peut refuser. Monsieur Piché indique que oui, un département peut refuser d'avoir des préalables relatifs et transmettre cette information au comité de programme. Madame Bailleu ajoute qu'il y a déjà des préalables relatifs et qu'il ne s'agit pas d'en ajouter, mais de mettre une norme là où il y en a. Elle ajoute que ceux-ci s'appliquent souvent aux programmes techniques.

Madame Bailleu et Monsieur Piché suggèrent que ce point soit remis à une commission des études ultérieure afin que les commentaires soient recueillis auprès de la communauté.

### **3.10 Autres points**

#### **3.10.1 Prix littéraire des collégiens**

Madame Julie Gagné informe les membres au sujet du récent partenariat entre Amazon et le Prix littéraire des collégiens. Madame Gagné nous fait part des réactions de certains collègues et auteurs face à cette annonce de partenariat. Ceux-ci pensent à se retirer du Prix littéraire des collégiens.

Madame Gagné explique que la décision prise par le Prix littéraire des collégiens fut réfléchi, dans le but d'assurer la pérennité du Prix. Madame Gagné indique que, pour les organisateurs, il ne s'agit pas de faire la promotion d'Amazon contre les librairies indépendantes ou les COOP.

### **3.11 Informations**

#### **3.11.1 Commission d'évaluation de l'enseignement collégial – suivi**

Madame Bailleu explique que nous avons reçu un rapport sur notre planification stratégique qui devait normalement être préliminaire. Normalement, ces rapports sont confidentiels et ne sont pas publiés. Or, le rapport reçu a été publié comme un rapport final. Elle indique avoir fait les remontées nécessaires parce que, notamment, concernant le plan de réussite à L'Assomption, il y a des éléments du rapport qui méritent une réponse. Ce qui est arrivé n'est en rien pour améliorer la confiance que l'on a envers cette commission. Madame Bailleu déplore que le rapport ait été terminé en juin 2018 et que nous l'ayons reçu le 19 octobre. Puisque des éléments du rapport doivent être modifiés selon l'avis du collège, la direction générale entend demander qu'il soit retiré du portail public. Madame Bailleu souligne qu'à son point de vue, il n'y a pas, en termes de réputation, quelque chose de si grave car tout le monde comprendra que la CEEC n'a pas fait les opérations correctement et que cela arrive malheureusement fréquemment. Elle souligne par ailleurs que le collège demande un plus long délai de réponse.

Madame Annick Cyr demande si le délai de réponse est bien d'un mois. Madame Bailleu acquiesce et ajoute que ce délai est raisonnable seulement quand la CEEC nous répond, suite à l'audit, dans des délais raisonnables, ce qui n'est pas le cas ici. Madame Cyr demande ce qui s'est passé et pour quelle raison le rapport a été déposé de cette manière. Madame Bailleu affirme qu'elle l'ignore puisque la CEEC n'a pas répondu encore. Madame Bailleu indique également avoir fait une double vérification afin de s'assurer que nous n'ayons rien reçu avant ce rapport qui nous aurait permis de répondre, ce qui s'avère être le cas.

Monsieur Simon-Philippe Lebel demande si nous allons revenir à ce rapport en commission des études lorsque nous aurons en main un rapport que nous considérons final. Madame Bailleu assure que oui. Monsieur Lebel indique qu'il y a une affirmation inquiétante, à la conclusion, sur le respect de la Loi sur les collèges et, évidemment, nous souhaitons y revenir éventuellement lorsque le rapport final sera accessible. Madame Bailleu rappelle que la CEEC ne peut déposer un rapport final sans qu'il y ait de rapport préliminaire parce qu'il faut être capable, surtout lorsqu'il y a des conclusions inquiétantes, de pouvoir répondre et, au besoin, ajuster nos propres documents et orientations.

Monsieur Bilodeau-Déry valide la date de réception du rapport de la CEEC ainsi que le fait que personne n'ait reçu ce dernier avant cette date. Madame Bailleu affirme que celui-ci a été reçu le 19 octobre et que personne ne l'a reçu avant; des courriels peuvent confirmer le tout. Monsieur Bilodeau-Déry affirme que cela est plus qu'inquiétant et qu'il n'en demeure pas moins que l'on se demande ce qui se passe sérieusement dans notre collège. Le plan stratégique, qui est un plan sur cinq ans et qui se termine dans un an et demi, n'est pas conforme à la Loi sur les collèges. Madame Bailleu précise que le rapport de la CEEC semble omettre, dans

ses analyses, certains documents pourtant fournis par le collège et qu'il faut donc relativiser leurs conclusions.

Madame Annick Cyr souligne que les conseillers pédagogiques ont reçu le rapport préliminaire sur l'assurance qualité et demande si le milieu sera informé de ce rapport. Madame Bailleu répond que normalement les rapports préliminaires ne sont pas partagés. Celle-ci trouvait important que les personnes qui ont travaillé sur les documents soient quand même informés de ce qui était dit dans le rapport préliminaire parce que cela est un travail collaboratif, pour être en mesure de répondre. Lorsque nous aurons le document final, évidemment celui-ci sera déposé à la commission des études. Elle indique que, cependant, elle n'était pas dans l'obligation de partager le rapport préliminaire avec les conseillers pédagogiques.

Madame Nadine Marchi demande s'il est possible d'avoir une copie de la réponse fournie à la CEEC. Madame Bailleu indique que la réponse écrite de monsieur Côté sera transmise aux membres.

Monsieur Ariel Franco se dit satisfait du fait que madame Bailleu ait demandé au directeur général de réagir par écrit. Ce qui inquiète monsieur Franco c'est que cela n'ait pas été de sa propre initiative. Madame Bailleu précise que le DG et les DCC se sont rencontrés pour analyser la situation et ont établi la stratégie pour répondre à la CEEC ensemble.

Monsieur Bilodeau-Déry indique que cela a tout de même pris trois semaines avant d'avoir une réaction, devant quelque chose d'aussi grave. Madame Bailleu précise qu'il est question d'une réponse écrite, mais que plusieurs communications téléphoniques ont eu lieu avec la CEEC dans ce délai.

Monsieur Bilodeau-Déry demande si, selon la direction, le plan stratégique est bon. Madame Bailleu explique que le rapport indique que nous ne répondons pas à la loi parce qu'il manque un certain nombre d'éléments. Pourtant, ces éléments ont été questionnés lors de l'audit et nous leur avons fourni les documents complémentaires demandés. C'est comme si tout ce qui n'avait pas été à l'extérieur du cadre initial n'avait pas été pris en considération. Madame Bailleu convient que si nous regardons seulement la partie du plan stratégique qui est consolidée entre les trois collèges, elle peut avoir l'air de ne pas répondre à la loi. Mais les collèges ont également leurs propres documents – cette façon de faire convient à notre structure régionale. Il faut également tenir compte de ces documents, lesquels ont été fournis à la CEEC. Mme Bailleu déplore le fait que l'audit semble n'avoir servi à rien puisqu'il y a une importante discordance entre le rapport et la rétroaction de l'audit.

Madame France Perreault demande si le rapport est toujours public. Madame Bailleu répond qu'une demande a été faite par téléphone que celui-ci soit retiré. Mme Perreault déplore la diffusion de ce rapport et

anticipe un impact négatif pour la légitimité du Plan de réussite institutionnel.

**3.12 Dépôt de documents**

**3.13 Prochaine rencontre :** Mardi 4 décembre 2018

**3.14 Levée de l'assemblée**

***CDEL181113-05***

Il est proposé par Ariel Franco de lever la séance à 16 h 30

*Adoptée à l'unanimité.*

Adopté le 12 février 2019